

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le six décembre deux mille neuf à 9 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BALDY, Maire.

Étaient présents :

MM. Jean-Claude BALDY, Jean-Paul EVIN, Pierre CREUX, Mme Fabienne ALEMANNI, M. Paul ROSSIGNOL, Mmes Emilienne MARTY, Yvette DAVIDOU, M. ALAZARD Gérard, Mmes Christine ALBAULT, Janine MARTINOT, Christine MANIE, M. Pierre BORREDON, Mmes Marie-Jeanne BOISSEL, Sylvie GALLAND, Raymonde GARCIA, MM. Jean-Jacques BONDER, Robert SIUTAT.

Absents excusés

M. Rémy MOLIERES qui a donné procuration à Mme Fabienne ALEMANNI,
M. Jacky BARRAUD.

Secrétaire de Séance : M. Jean-Paul EVIN.

Carrefour Contact

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet de création, d'un centre commercial, type Carrefour Contact, avec distribution de carburant, à Parnac (en face des Ets Noël à LUZECH), permettant ainsi la desserte des « *environs en alimentation, boucherie traditionnelle, point chaud, ainsi que certains services associés : dépôt de gaz, pressing, livraison à domicile ou points presse...* ».

Cette opération est présentée comme ayant un caractère « d'intérêt général et communautaire et présentant pour la commune de PARNAC divers enjeux : création d'emplois, de nouveaux services de proximité à la personne, nouvelle impulsion économique, ressources nouvelles pour la Commune dont l'encaissement de la Taxe Professionnelle... ».

Pour permettre cette opération, une procédure de révision simplifiée du PLU est en cours, afin de modifier la zone agricole sur laquelle ce projet doit être implanté, en zone urbaine à vocation d'activité commerciale (zone UC). En notre qualité de commune avoisinante nous demandons à consulter le dossier pour émettre un avis.

Avant d'en délibérer, Monsieur le Maire rappelle :

- ✓ que le Commerce CASINO, situé Place du Canal, sur notre commune, augmente sa superficie, (333 m²), avec une installation au lieu-dit la Bergerie pour laquelle un permis de construire a été délivré, pour une surface commerciale avec distributeur de carburants. Notre station service municipale cessera ainsi son activité. Rappelons que cette activité, a été assurée par la Commune, dans le seul but de maintenir (en attente d'une reprise) ce service auprès des usagers.

- ✓ Que dans un rayon de 12 Kms, il existe plusieurs centres commerciaux, (Prayssac, Cahors, Espère en cours de construction) et divers points « multi -service » (Caillac - Douelle - Sauzet)
- ✓ Que l'implantation d'un Carrefour-Contact (avec station service) à Parnac, (à quelques mètres de la zone d'activités communautaire existante, de l'autre côté de la route, sise sur la commune LUZECH) se situerait à moins d'un kilomètre de la prochaine implantation du commerce à la Bergerie à LUZECH.
- ✓ Que la population dans le secteur de LUZECH est stable ou en légère augmentation, et que dans ce contexte, il semble difficile d'espérer une consommation beaucoup plus importante des ménages et d'envisager la création d'une nouvelle surface commerciale de 6 à 700 m², sans porter un coup fatal au tissu commercial local existant.
- ✓ Que la taxe professionnelle (TPU), à LUZECH, ou à PARNAC n'est pas perçue par la commune mais par la Communauté de Communes et va disparaître au 1^{er} janvier 2010.

Après en avoir délibéré, considérant qu'il y a lieu :

- de préserver l'activité économique de notre commune, déjà très affectée par les difficultés rencontrées dans le secteur de la viticulture,
- de favoriser le maintien de l'emploi déjà existant dans le secteur du commerce local,
- de maintenir les services de proximité,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- demande à être consulté pour cette révision et que lui soient adressées toutes les pièces du dossier lui permettant de formuler un avis.
- s'oppose vigoureusement à la réalisation d'un carrefour contact à Parnac, qui mettra à mal les commerces de LUZECH et des environs.
- Assure à ces mêmes commerçants de son soutien le plus déterminé.

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus,

Le Maire

Jean-Claude BALDY



Cet acte a été publié

Le

Le Maire

Jean-Claude BALDY